



MOTION

Motion départementale adoptée en assemblée générale de l'ADCV du Haut-Rhin, le 21 avril 2017 à Wesserling, proposée au vote de l'assemblée générale fédérale du Club Vosgien du 24 juin 2017 à Strasbourg

La circulation des VTT et d'autres véhicules sur les sentiers balisés par le Club Vosgien est de plus en plus prégnante. Nous constatons des pratiques sans mesure et même hors piste dans les espaces naturels et ruraux.

Nos associations locales sont régulièrement confrontées à des dégradations répétées au mépris de l'entretien et de la remise en état qui sont assurés par le Club Vosgien.

Ces agissements suscitent une grande lassitude, un découragement et une démotivation de nos équipes de travail, sans parler d'une certaine révolte devant tant de désinvolture face à ces dégradations du véritable patrimoine vivant que constituent nos sentiers.

Il y a donc lieu que la Fédération du Club Vosgien prenne la mesure de l'ampleur et de la globalité du problème de la circulation des véhicules, et des VTT en particulier.

Elle devra prendre pour ce faire des dispositions et des initiatives à plusieurs niveaux, les associations locales seules ne pouvant pas résoudre cette problématique.

C'est pourquoi nous demandons instamment et rapidement des interventions auprès :

- des administrations de l'Etat et des collectivités territoriales afin que la législation et la réglementation relatives à la circulation des véhicules en forêt et dans les autres espaces naturels soient réellement appliquées,
- des fédérations sportives concernées afin d'établir une concertation entre les différentes disciplines comme entre les pratiquants,
- des parcs naturels régionaux et des réserves naturelles pour que soit développée la mise en œuvre de chartes de protection et de mise en valeur des sentiers sur la base de l'excellent travail déjà réalisé par le délégué PNPP de l'association CV du Haut-Rhin.